

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2331

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 66

À l'alinéa 88, substituer à la seconde occurrence du mot :

« ces »,

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.